

Résumé de l'adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Lauzerte, qui informent de la production de salpêtre, de la vente des biens nationaux, de l'affermage des biens des émigrés et des gens suspects, et des dons de biens provenant d'églises, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Lauzerte, qui informent de la production de salpêtre, de la vente des biens nationaux, de l'affermage des biens des émigrés et des gens suspects, et des dons de biens provenant d'églises, lors de la séance du 19 fructidor an II (5 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. pp. 261-262;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15469_t1_0261_0000_13

Fichier pdf généré le 14/01/2020

gouvernement révolutionnaire et l'apitoiement.

Renvoyé au comité de Sûreté générale (31).

21

L'agent national du district de Sedan annonce à la Convention que des biens d'émigrés, évalués 21 374 L 10 s, ont été vendus 42 425 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Domaines (32).

22

Les sociétés populaires de Soussay[?], district de Fontenay, et de Rouffach, district de Colmar [département du Haut-Rhin], font part à la Convention, la première qu'elle vient d'armer, monter et équiper un cavalier dont elle fait hommage à la patrie, la seconde qu'elle a de nouveau juré de maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République, et l'une et l'autre de ne reconnoître d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (33).

[*Le président de la société populaire de Rouffach au président de la Convention, le 20 thermidor an II*] (34).

Citoyen président,

J'ai l'honneur de te transmettre les deux arrêtés de la société populaire de cette commune. Tu y verras son vœu, je peux assurer la Convention de l'attachement de tous nos concitoyens à l'unité et l'indivisibilité de la République et de la Convention par le trait suivant.

Hier on a fait publier qu'à une heure les citoyens doivent se transporter à la place de l'autel de la patrie pour y construire un autel pour la fête du 10 août. He bien dans une heure et demie l'autel a été construite de terre à quatre pieds de hauteur surpassé, vingt quatre pieds de chaque triangle. Quand le peuple veut, il peut tout, le 23 du courant on t'adressera le serment unanime des citoyens de la commune qu'ils y preteront le dit jour.

Vive la République, vive la Convention, a bas les tirans et les Catilina.

MOINE (*président*), CHEVALIER, RIEGERT (*secrétaires*).

[*Extrait du registre de la société populaire et révolutionnaire de Rouffach, du decadi 20 thermidor an II*] (35).

La société de Rouffach a juré de nouveau et spontanément, l'unité et l'indivisibilité de la République, fidélité à la Convention nationale, l'anéantissement des traites et des nouveaux Catilinas.

La société déclare publiquement, que dans la commune aucun complot de contre révolution n'a été formé par des prêtres et qu'elle n'en a aucune connoissance.

Pour copie conforme certifiée véritable par les présidents et secrétaires de la société. MOINE, CHEVALIER, RIEGERT.

23

Guerles Planeurs, citoyens de Reims, écrivent à la Convention que dans l'espace de deux mois, ils ont extrait 20 milliers de nitre, et que la société s'est chargée de diriger le mouvement révolutionnaire pour l'extraction du salpêtre.

Mention honorable et insertion au bulletin (36).

Quelques citoyens de la commune de Reims, département de la Marne, écrivent à la Convention nationale que fidèles à la patrie, et voulant coopérer à l'anéantissement de ses ennemis, ils se sont formés en société pour s'occuper de l'extraction du salpêtre, et que dans l'espace de cinq mois vingt milliers de ce sel sont sortis de leur atelier. Ils ajoutent qu'un nouveau travail, plus général, plus prompt dans son exécution, ayant été arrêté, cette même société, sur l'invitation du conseil général de la commune, s'est chargée de diriger ce grand mouvement qui fait de chaque citoyen un salpêtrier. Ce travail, nous l'espérons, disent-ils, rendra cet atelier un des plus productifs de la République, d'autant mieux que, de tous les citoyens de Reims, c'est à qui obtiendra le droit d'afficher à sa porte cette marque honorable, arrêtée par la municipalité : *ici on a satisfait à la loi sur l'extraction du salpêtre*.

Ils terminent par faire part à la Convention qu'ils viennent d'adresser au représentant du peuple Frécine, une tonne contenant 540 livres de salpêtre, dont ils font hommage à la patrie (37).

24

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Lauzerte, qui félicitent la Convention de l'énergie qu'elle a déployée aux 9 et 10 thermidor, donnent avis qu'ils ont fait fabriquer 6 000 L de salpêtres,

(31) P.-V., XLV, 74.

(32) P.-V., XLV, 74.

(33) P.-V., XLV, 74. *Bull.* 19 fruct. (suppl.).

(34) C 320, pl. 1 315, p. 22.

(35) C 320, pl. 1 315, p. 23.

(36) P.-V., XLV, 75. *Ann. Patr.*, n° 614; *J. S.-Culottes*, n° 569.

(37) *Bull.* 19 fruct.

que des biens nationaux estimés 562 704 L, ont été vendus 1 187 305, que les biens des émigrés et des gens suspects ont été affermés, qu'ils ont envoyé les cloches et font envoyer l'argenterie des églises.

Mention honorable et insertion au bulletin (38).

Les administrateurs et l'agent national du district de Lauzerte, département du Lot, félicitent la Convention nationale de l'énergie et du grand caractère qu'elle a déployés la nuit du 9 au 10 thermidor, pour sauver la liberté et le peuple, que le Catilina moderne et ses infâmes complices voulaient assassiner. Législateurs, disent-ils, vous avez livré ces monstres au glaive vengeur des crimes; vous avez encore une fois sauvé la patrie: recevez l'expression de notre reconnaissance et le tribut de notre juste admiration. Nous vous conjurons de rester encore à votre poste: il n'y a que vous qui puissiez anéantir les factions liberticides et consolider le bonheur du peuple. Continuez donc vos glorieux travaux: l'immortalité, les bénédictions de vos concitoyens seront votre récompense. Pour nous, ajoutent-ils, croyez que nous continueront à vous seconder par tous les moyens que la loi nous a confiés.

Ils font part à la Convention qu'ils ont fait fabriquer jusqu'à présent plus de six mille livres de salpêtre, et qu'ils augmentent tous les jours cette importante exploitation.

Que les biens nationaux provenant d'émigrés et estimés 562 704 L ont été vendus en petits lots, 1 187 305 L;

Que les biens des gens suspects et ceux des pères d'émigrés sont affermés à des prix très avantageux;

Qu'ils ont fait refluer dans les ateliers de la République une quantité considérable de matières de cloche et de cuivre;

Qu'ils feront parvenir incessamment au creuset national plusieurs caisses d'argenterie, provenant du ci-devant culte;

Que leur chanvre a été envoyé dans les ports de la République; que 1 200 jeunes républicains de la première réquisition viennent de voler à la défense de la patrie;

Que des dons considérables en bas, chemises, mouchoirs, souliers, toiles, etc. ont été déposés dans les magasins nationaux.

Enfin, ils assurent à la Convention qu'il est peu de districts qui aient donné des preuves plus multipliées et plus constantes de dévouement à la cause de la liberté et de l'égalité, que celui de Lauzerte (39).

25

L'agent national du district de Lisieux [département du Calvados], instruit la Convention que des citoyens ont conduit gratuitement à Rouen 724 929 L de matière métallique.

(38) P.-V., XLV, 75.

(39) Bull. 21 fruct. (suppl.).

Insertion au bulletin (40).

[L'agent national du district de Lisieux aux membres du comité de correspondance de la Convention, le 9 thermidor an II] (41)

Du nombre de deux cents dix mille six cents soixante douze livres de matière métalliques provenant des maisons nationales de ce district envoyés à Paris et à Rouen, 124 979 livres ont été portés à Rouen, sans aucun frais à la charge de la République, savoir 22 062 livres en plomb et 102 917 livres en métal de cloches. Les citoyens requis pour conduire les voitures à Rouen se sont chargés de ces différents métaux et conjointement avec le Directoire, je les ai invité de le faire, ce qu'ils ont agréé.

Salut et fraternité.

CORDIER

26

Le conseil-général de la commune de Lorient, département du Morbihan, fait passer à la Convention une adresse pour les sections de Paris, où il les félicite de la conduite qu'elles ont tenue pour déjouer la conspiration de Robespierre.

Mention honorable, insertion au bulletin] (42).

[Le conseil général de Lorient aux sections de Paris, le 21 thermidor an II] (43)

Citoyens, frères et amis,

Les expressions manquent pour rendre dignement la conduite énergique que vous venez de tenir dans la lutte infâme établie par le scélérat Robespierre et ses vils suppôts, entre les hommes libres et les esclaves.

Vous n'avez pas, dans cette pénible circonstance démenti ce caractère mâle et vigoureux que vous avez toujours déployé dans votre infatigable résistance aux complots sans cesse enfantés par la tyrannie pour la destruction de la Liberté.

Elle est impérissable cette précieuse Liberté, sous l'égide de défenseurs aussi zélés que vous vous êtes montrés dans cette crise et aussi constamment insensibles aux instigations perfides d'une municipalité en rébellion contre la loi, dont la justice nationale vient de faire une justice éclatante, et qui est vouée à l'exécration générale.

Elle est impérissable cette précieuse Liberté, appuyée sur le principe indestructible si solennellement manifesté par la Convention nationale de n'avoir aucune idole, et ne s'attacher désormais à aucun individu en particulier dans la suite des opérations, mais bien entièrement à la chose publique seule.

(40) P.-V., XLV, 75.

(41) C 319, pl. 1 305, p. 17.

(42) P.-V., XLV, 75.

(43) C 319, pl. 1 305, p. 18.